



N°DEL03-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEIZE** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 FEVRIER 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA-BROUCH – Mme Marylène HENault – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUd-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Alexis ARRAS
Mme Gloria DORVAL
M. Jean SOUBLIN
M. Albert AUZEMERY
M. André HUMEAU
Mme Christelle LALANNE
Mme Corinne LAPORTE

Donne pouvoir à :

M. Amine BENALIA-BROUCH
M. Julien RELAX
M. Serge POMAREZ
Mme Sophie IRIGOYEN
M. Gérard LE BAIL
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
M. Alain BERGERAS

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – Mme Gloria DORVAL – M. Jean SOUBLIN – M. Albert AUZEMERY – M. André HUMEAU – Mme Christelle LALANNE – Mme Corinne LAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



OBJET : RESSOURCES HUMAINES : DESIGNATION D'UN REFERENT ALERTE : CONVENTION AVEC LE CDG40

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 ter A,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, prise en son Chapitre II,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Vu la circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics dans le cadre des articles 6 à 15 de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans le fonction publique,

Considérant l'obligation faite pour les communes de plus de 10 000 habitants de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil des signalements, émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels,

Considérant qu'il revient au Grand Dax de désigner un référent chargé de recueillir les alertes et de définir les modalités selon lesquelles le signalement pourra être déposé et examiné,

Considérant la possibilité de confier cette mission, via un conventionnement avec le Centre de Gestion des Landes, à un référent alerte désigné au niveau départemental.

Considérant qu'une procédure interne sera mise en œuvre à cet effet,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention ci annexée par laquelle le Grand Dax confie la fonction de référent alerte au référent alerte désigné par la Présidente du Centre de gestion des Landes

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 16 février 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.